

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL



Cet outil a vocation à sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt d'inscrire leur territoire dans une dynamique de « projet éducatif local ». Il doit être également un soutien pour les coordonnateurs « Enfance – Jeunesse » afin d'impulser une démarche de projet associant l'ensemble des partenaires éducatifs.

Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?

« Le PEL [projet éducatif local] définit les valeurs éducatives et la volonté politique des élus au regard des besoins des familles et des jeunes... »

Témoignage d'élus membres du groupe de travail
(Chartres Métropole, Le Coudray)

Le Projet Éducatif Local

est un outil d'intérêt général qui détermine les valeurs éducatives globales en direction de l'enfance et de la jeunesse sur un territoire.

Il s'inscrit dans une démarche d'éducation partagée réunissant l'ensemble des élus et des acteurs concernés.

Il formalise, par un acte écrit, les objectifs communs concourant au développement des enfants et des jeunes, à leur réussite ainsi qu'à leur intégration dans la société et leur environnement local.

Le PEL sert de référence aux contrats passés entre la collectivité et ses partenaires (en particulier l'État, la CAF, les associations...) pour la mise en place et le financement de projets.

Pourquoi le mettre en place ?

Témoignages d'élus et de responsables des services jeunesse :

« Il [PEL] sert à déterminer des objectifs communs entre les partenaires qui interviennent dans les domaines socio-éducatifs et à appliquer les projets politiques des élus.

Il précise aux familles, les mesures prises pour l'accueil des enfants et des jeunes, les actions et les moyens mis à leur disposition. »

Élus
membres
du groupe de
travail
(Chartres
Métropole, Le
Coudray)

« [...] poser les bases d'un partenariat institutionnel avec pour socle commun le PEL,
[...] favoriser la collaboration entre les partenaires éducatifs et promouvoir les échanges entre les services,

[...] mettre en exergue les bonnes pratiques éducatives développées sur le territoire,

[...] apporter une cohérence territoriale aux actions opérationnelles engagées dans le domaine de l'éducation. »

Communauté
de Communes
du Val Drouette

« [...]pour guider nos structures dans la mise en place des projets pédagogiques. »

Communauté
de Communes
du Pays
Courvillois

Les enjeux

Le projet éducatif local peut répondre à différentes formes d'enjeux selon les territoires et les besoins diagnostiqués.

Politiques

La mise en place d'un PEL doit permettre de rendre lisible les intentions politiques et de fixer les orientations pour les équipes qui mettent en œuvre les actions. La cohérence et l'efficacité sont recherchées.

- Développement de l'offre de loisirs en fonction des besoins
- Création de liens entre les acteurs
- Renforcement de l'attractivité du territoire

Sociaux

L'exploitation des temps libres est un enjeu collectif. Les activités proposées peuvent avoir un impact déterminant sur l'égalité des chances, l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que leur insertion citoyenne. Le PEL doit favoriser la mixité sociale et permettre de renforcer le « vivre ensemble ».

- ▲ Réduction des inégalités par un accès aux activités pour le plus grand nombre
- ▲ Apprentissage des règles de vie en société
- ▲ Formation de citoyens actifs
- ▲ Prévention des comportements à risque

Éducatifs

Le PEL doit favoriser la coopération des acteurs concernés dans une logique d'éducation partagée. L'acquisition de savoirs, savoir faire et savoir être, participe à développer, renforcer ou diversifier les connaissances et les compétences travaillées sur le temps scolaire.

- Prise en compte de la globalité des enfants et des jeunes en articulant les différents cadres et temps éducatifs (familial, temps scolaires, temps extrascolaires encadrés et temps personnels)
- Accompagnement des enfants et des jeunes dans la réalisation de projet individuel ou collectif de façon responsable et autonome

« ...aider l'enfant à grandir, devenir autonome, être attentif au bien être de l'enfant pour lui permettre de s'épanouir au sein du groupe. »

Communauté de Communes du Bonnevalais



Culturels

Le PEL doit permettre la transmission de différentes formes de savoirs.

- ◆ Valorisation des compétences des enfants et des jeunes pendant leur temps libre
- ◆ Promotion des alternatives pédagogiques

Économiques

Le PEL est une condition obligatoire pour l'accès aux dispositifs de financement.

- Accès aux dispositifs enfance et jeunesse de la Caf

Comment le mettre en place ?

La mise en œuvre du PEL s'inscrit dans un temps défini par les acteurs et sur un territoire donné.



Phase d'évaluation

Phase de réflexion

Le contexte qui permet l'enclenchement de la démarche :

- Une volonté politique pour améliorer les services existants
- Des besoins repérés par les différents acteurs (élus, population, associations, enseignants etc.)
- Un environnement institutionnel propice (accompagnement technique et financier etc.)
- Des services inexistantes ou à développer attendus par la population etc.

ACTUALISATION DU PEL

ÉVALUATION

- Suivi technique
- Bilan annuel
- Évaluation pluriannuelle

PEL

Phase opérationnelle

→ Conduite des **ACTIONS**

Constitution d'une instance de réflexion locale **pilotée par les élus**

+ Association des partenaires co-acteurs de l'éducation

Éducation Nationale

Associations

Autres structures : info jeunesse, santé

Institutions

Familles

Accueils de loisirs : enfance et jeunesse

Représentants de jeunes

Construction, suivi et pilotage technique par un **COORDONNATEUR**

Rédaction du **PROJET ÉDUCATIF**

- Les orientations politiques
- Les valeurs et choix éducatifs
- Les objectifs généraux et opérationnels
- Les ressources, les moyens
- Les indicateurs

Rôle qui incombe aux élus

CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE (CP)

Réalisation du **DIAGNOSTIC** permettant de décrire la structuration de l'offre éducative sur le territoire

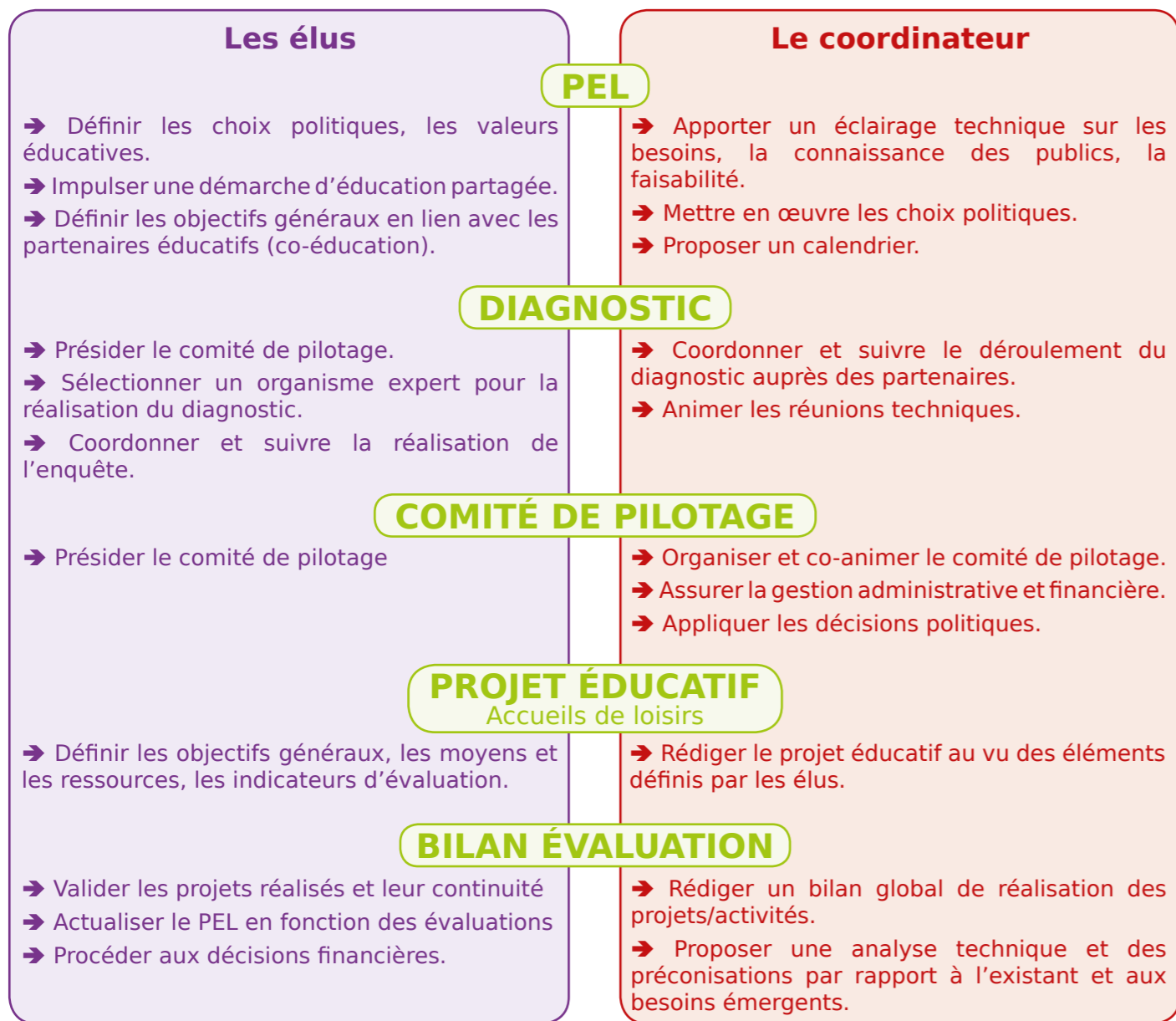
- L'état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre éducative
- L'implication financière de la collectivité et des autres financeurs
- L'analyse des publics et des pratiques
- Le partenariat

Réalisation en interne ou par un organisme expert.

→ Validation du diagnostic par le CP

Phase de réalisation

Le rôle des acteurs



Paroles

Les élus « ... sont à l'origine de la politique éducative choisie.

C'est un engagement important, une volonté politique forte qui amène les élus à faire des choix et définir comme un des axes prioritaires, l'enfance et la jeunesse, d'autant que l'impact budgétaire n'est pas neutre.

Ils donnent les moyens techniques et financiers pour la réalisation des actions décidées.

Ils ont un rôle de pilotage dans la mise en place du PEL... Ils participent à la mise en place et à la conduite des actions, à leurs suivis et à l'évaluation régulière, afin de modifier ou redéfinir de nouveaux axes de priorités si besoin. »

Propos recueillis auprès des élus membres du groupe de travail (Chartres Métropole, Le Coudray)

« Le rôle de l' élu est de définir une politique cohérente ...pour donner les orientations nécessaires et pour réaliser une coordination des services. »

Propos recueillis auprès de la commune de Châteaudun

« Permettre au jeune de trouver sa place au sein d'un groupe et lui permettre de réaliser des projets collectifs avec pour objectif l'épanouissement de soi. »

« Les élus permettent de fixer des objectifs dans le domaine de toute politique territoriale. Ils assurent également la pérennité du projet politique »

Propos recueillis auprès de la Communauté de Communes du Val Drouette

Témoignage recueilli auprès de la Communauté de Communes des Portes du Perche





Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations d'Eure-et-Loir

*Service des politiques de jeunesse, sports, vie associative
et solidarités*

15 place de la République - CS 70527

28019 CHARTRES Cedex

02 37 20 50 98

www.eure-et-loir.gouv.fr



Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir

Rue Charles Victor Garola

28000 CHARTRES

02 37 88 47 04

www.caf.fr

www.mon-enfant.fr



Association Départementale des PEP 28

83 rue de Fresnay

28000 CHARTRES

02 37 88 14 14

www.lespep28.org



Cet outil est le fruit d'un travail de réflexion et de concertation. Il a été conçu par les membres ayant participé au groupe de travail portant sur le « monde de l'animation » en 2011 et 2012 dans le cadre du Plan Départemental Autour des Questions portant sur l'Enfance et la Jeunesse (PAQEJ) d'Eure-et-Loir.